

Sécurité

Comment les membres du gouvernement canadien qui se targuent d'être libéraux ont-ils réagi? Qu'ont-ils dit lorsqu'ils ont appris l'existence d'actes incendiaires, de vols, et de l'espionnage dont certains cultivateurs, syndicalistes et adversaires politiques sont l'objet? Ces libéraux au libéralisme si timoré, et qui passent aux yeux de l'histoire pour les héritiers de John Stuart Mill, ont-ils élevé la voix pour dire: «Il faut que cela cesse; nous sommes responsables de certains actes administrativement parlant, du seul fait que nous ne sommes pas parvenus à les prévenir». Les députés d'en face ont-ils reconnu leur culpabilité et ont-ils pris immédiatement des mesures radicales pour que cela cesse? Qu'ont-ils fait? Voilà ce que je veux savoir.

Monsieur l'Orateur, en réagissant comme ils l'ont fait, ils ont avili la politique canadienne. Il faudrait remonter loin dans l'histoire pour trouver un pire comportement. Tout d'abord, nous avons été induits en erreur par un certain nombre de ministres qui ont établi des comparaisons là où il n'y avait pas lieu de le faire et nous ont donné de faux renseignements. Le premier ministre (M. Trudeau), pour nous dire qu'on était parfois obligé d'enfreindre la loi, a eu recours à la métamorphose suivante: «Il faut parfois faire du 80 milles à l'heure pour attraper un voleur». Puis nous avons eu droit à l'argument qui invoquait «l'esprit du temps», autre petite merveille. John Stuart Mill aurait bien ri en entendant nos dirigeants invoquer cet argument avec le plus grand sérieux.

C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a laissé échapper la vérité lorsqu'au cours d'un entretien qu'elle a eu avec les étudiants de l'Université Carleton, elle leur a dit qu'en 1973 l'esprit du temps n'était pas à la violence et que le climat social et politique ne justifiait nullement des mesures d'exception, si toutefois elles peuvent jamais se justifier. Une autre tactique du gouvernement, devant l'échec de ses arguments, a consisté à s'attaquer à l'opposition. Il a attaqué le parti conservateur et mon propre parti parce que nous nous faisons les défenseurs des libertés civiles. Il nous a attaqués parce que nous avons dit qu'une infraction criminelle commise par la police était tout aussi grave qu'une infraction commise par n'importe quel citoyen. Il nous a critiqués parce que nous avons l'audace de prétendre que c'était le gouvernement qui avait, en dernier ressort, la responsabilité de veiller à ce que la police respecte la loi comme tout autre citoyen.

Nous avons eu un parfait exemple de cette attitude dans le discours que le ministre de la Justice (M. Basford) a prononcé à Vancouver, devant les foules libérales, au cours de la dernière fin de semaine. Je suis sûr qu'il bavait de rage en s'attaquant aux partis de l'opposition qui avaient osé s'en prendre au gouvernement. Et il a essayé de se sortir d'affaire en disant que nous avions critiqué la Gendarmerie royale. S'il était honnête, il reconnaîtrait que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons critiqué le gouvernement parce qu'il ne s'est absolument pas occupé de voir à ce que la GRC s'acquitte de sa tâche de façon acceptable.

[M. Broadbent.]

● (1602)

Le troisième moyen utilisé par ce grand gouvernement qu'est celui du parti libéral a été de soutenir que ces illégalités ou ces irrégularités s'inscrivaient dans la lutte contre les terroristes. Maintes et maintes fois, nous avons entendu des déclarations émanant de divers ministres selon lesquelles il s'agissait de combattre des groupes violents. Au nom de la liberté, on peut recourir à des méthodes extrémistes, d'après l'équipe gouvernementale. Mais les faits invoqués pour justifier cette position sont faux.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, le parti néo-démocrate est-il un parti qui veut recourir à la violence pour qu'on l'espionne? Le Syndicat canadien de la Fonction publique qui constitue le plus vaste syndicat au Canada et représente des travailleurs dans toutes les localités de notre pays, est-il le genre d'institution qu'il faut espionner? Est-ce que le Syndicat national des cultivateurs du Canada qui représente les agriculteurs d'une demi-douzaine de provinces, est le genre d'institution que l'on devrait espionner? Est-ce que la Fédération des travailleurs du Québec qui est une institution organisée par les travailleurs en vue de servir leur cause au Québec, est le genre d'institution que l'on doit espionner?

Une voix: Ou encore des membres du Parlement?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, poser la question, c'est y répondre. Nous sommes préoccupés par le problème de la liberté et le principe de la règle du droit. Nous nous préoccupons beaucoup de questions touchant aux libertés des institutions, des partis, des mouvements, et des groupes de citoyens qui tous, doivent pouvoir travailler sans être harcelés par la police. Encore une fois, ce gouvernement libéral qui ose s'affubler de ce qualificatif s'est constamment efforcé de prétendre que les questions soulevées doivent être dans tous les cas replacées dans un contexte bien particulier; celui de la lutte contre un groupe terroriste. C'est une attitude mensongère et malhonnête.

Il y a une autre attitude que je voudrais évoquer et je serai très bref à ce sujet. Il s'agit des bouffonneries du premier ministre qui s'est encore signalé récemment en ayant l'audace de dire que c'était peut-être l'opposition officielle qui avait installé elle-même un appareil d'écoute. Il a fait cette déclaration sans ambages, j'en suis persuadé, de la façon typiquement frivole et irresponsable qu'il adopte quand il s'agit de traiter d'une question sérieuse.

A part la question de la responsabilité ministérielle, ce qui me préoccupe le plus dans l'attitude adoptée par le gouvernement dans toute cette affaire, c'est le fait que trois ministres, soit le ministre de la Justice, le solliciteur général et le premier ministre, ont laissé entendre jour après jour à la Chambre et à l'extérieur que la fin justifie les moyens. Hier, le ministre chargé du multiculturalisme nous a donné un exemple de ce nouveau raisonnement, de cette nouvelle théorie juridique en disant que parfois la raison doit remplacer le droit. Dieu nous en garde, surtout si c'est la sienne. Le solliciteur général (M. Fox) a hoché la tête quand j'ai dit cela.

Une voix: Je pouvais l'entendre d'ici.